

P M DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 1000 €
Siège social : 17 rue Alphonse de Neuville - 75017 PARIS
Immatriculation : 451 403 869 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt avril,

Monsieur Philippe MENGUY,

Associé unique de la société P M DEVELOPPEMENT (la « Société »),

CONSIDERANT

Que l'article 4 des statuts de la Société autorise le Président à décider tout transfert du siège social de la Société,

Qu'un tel transfert entraine impérativement une mise à jour des statuts de la Société, et

Que l'article 20 de ces statuts, à propos des décisions qui doivent être prises par les associés, stipulent que « *les décisions extraordinaires concernent tout objet pouvant entraîner directement ou indirectement une modification des statuts* » ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Décision de transférer le siège social de la Société,
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts,
3. Pouvoir au Président.

PREMIERE DECISION

(Décision de transférer le siège social de la Société)

L'Associé unique décide à compter de ce jour de transférer le siège social de la Société du 17 rue Alphonse de Neuville - 75017 PARIS au 21 rue Jean Bertin – 26000 VALENCE.

DEUXIEME DECISION

(Décision de modifier de l'article 4 des statuts)

L'Associé unique tirant les conséquences de la première décision décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme il suit :

Ancienne rédaction :

Le siège social est fixé 17 rue Alphonse de Neuville, 75017 PARIS

Il peut être transféré en tous lieux par décision du Président.

Nouvelle rédaction

Le siège social est fixé 21 rue Jean Bertin – 26000 VALENCE

TROISIEME DECISION

(Pouvoir au Président)

L'Associé unique confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toute formalité, faire toute déclaration, signer tout acte et prendre tout engagement utile pour mettre en œuvre les décisions ci-avant adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique et sera consigné dans le registre des décisions.

Philippe MENGUY

Signé par :


A7A5AE939709482...